INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF. TRÉS.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Wendover tenue en la salle du conseil, le **lundi 5 octobre 2026** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :
Monsieur Éric Emond, maire
Madame Julie Champagne, conseillère
Madame Mélanie Montcalm, conseillère
Madame Dominique Tremblay, conseillère
Monsieur Éric Bédard, conseiller
Monsieur Pierre Boisvert, conseiller
Monsieur Michel Tremblay, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, Monsieur Éric Emond.

Sont également présentes :
Madame Carole Lemaire, directrice générale et greffière-trésorière adjointe par intérim
Madame Éléa Claveau, notaire, OMA, greffière

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE

1.1 Mot du maire

1.2 Reconnaissance d'un jeune Cyrillois

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption - Ordre du jour - Séance ordinaire du 5 octobre 2026

3. PÉRIODE DE QUESTONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

4. PROCÈS-VERBAUX - COMPTES - DÉPÔTS

4.1 Adoption - Procès-verbal - Séance ordinaire - 14 septembre 2026

4.2 Approbation - Comptes à payer - Septembre 2026

5. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

5.1 Adoption - Second projet - Règlement 437-60 concernant les unités d'habitations accessoires (UHA) et les kiosques temporaires de vente de produits saisonniers (Retiré)

5.2 Adoption - Second projet de résolution - PPCMOI - 4464, rue Turgeon (Retiré)

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Autorisation de signature - Entente - Conditions de travail - Création du poste de greffier - Embauche

6.2 Embauche - étudiants - Poste de journalier à l'aréna - Temps partiel - Service des loisirs

6.3 Modification - Résolution 8437.09.26 - Confirmation - Permanence pour un employé au poste de journalier et préposé au déneigement pour le Service des travaux publics

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF. TRÉS.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 Demande d'appui - Modification au shéma d'aménagement de la MRC Drummond - Inclusion du lot 4 333 642 dans l'îlot déstructuré ID-8

7.2 Autorisation de signature - Entente - Desserte en eau potable par la Municipalité à la société 9112-8504 Québec inc.

7.3 Autorisation de signature - Entente relative à la constitution de Drummond Enr.

7.4 Assurance responsabilité professionnelle - Chambre des notaires du Québec - Greffière

7.5 Autorisation de signature - Calendrier de conservation des documents - GALA

8. 2E PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

9. PAROLE AU CONSEIL

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. MOT DE BIENVENUE

1.1. MOT DU MAIRE

1.2. RECONNAISSANCE D'UN JEUNE CYRILLOIS

2. ORDRE DU JOUR

8444.10.26 **2.1. ADOPTION - ORDRE DU JOUR - SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Boisvert
APPUYÉ DE : Monsieur Michel Tremblay

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2026, en retirant les points 5.1, 5.2 et en ajoutant le point 7.5.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

4. PROCÈS-VERBAUX - COMPTES - DÉPÔTS

8445.10.26 **4.1. ADOPTION - PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE - 14 SEPTEMBRE 2026**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur des délais prévus par le Code municipal du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Dominique Tremblay
APPUYÉE DE : Monsieur Éric Bédard

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF. TRÉS.

Il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8446.10.26 **4.2. APPROBATION - COMPTES À PAYER - SEPTEMBRE 2026**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver les comptes à payer du mois de septembre 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Bédard
APPUYÉ DE : Monsieur Michel Tremblay

Il est résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer du mois de septembre 2026, déposée par la directrice générale par intérim et directrice du Service des finances, pour les montants suivants :

Factures d'achats :	630 604.44 $
Déboursés directs :	44 186.27 $
Dépenses préautorisées :	20 904.82 $
Rémunération globale :	221 135.70 $
TOTAL	**916 831.23 $**

D'autoriser la directrice générale par intérim et directrice du Service des finances à payer les comptes du mois de septembre 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

5.1. ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT 437-60 CONCERNANT LES UNITÉS D'HABITATIONS ACCESSOIRES (UHA) ET LES KIOSQUES TEMPORAIRES DE VENTE DE PRODUITS SAISONNIERS (RETIRÉ)

5.2. ADOPTION - SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PPCMOI - 4464, RUE TURGEON (RETIRÉ)

6. RESSOURCES HUMAINES

8447.10.26 **6.1. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE - CONDITIONS DE TRAVAIL - CRÉATION DU POSTE DE GREFFIER - EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT QU'afin de respecter les obligations légales incombant à la Municipalité, il y a lieu de créer un Service du greffe et de procéder à l'embauche d'un juriste à titre de greffier;

CONSIDÉRANT le processus d'embauche effectué;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT l'entente relatives aux conditions de travail intervenue avec la candidate sélectionnée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Bédard
APPUYÉ DE : Madame Julie Champagne



Il est résolu :

De créer un Service du greffe et de l'inclure dans l'organigramme de la Municipalité;

D'entériner la signature par le maire et la directrice générale par intérim de l'entente relative aux conditions de travail de la greffière;

D'embaucher, rétroactivement au 8 septembre 2026, madame Éléa Claveau, notaire, OMA, à titre de greffière de la Municipalité, le tout conformément à l'entente relative aux conditions de travail intervenue avec celle-ci et à la Politique des conditions de travail des cadres en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8448.10.26 **6.2. <u>EMBAUCHE - ÉTUDIANTS - POSTE DE JOURNALIER À L'ARÉNA - TEMPS PARTIEL - SERVICE DES LOISIRS</u>**

19 h 40 Le maire se retire.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'étudiants pour les postes de journalier à l'aréna afin de couvrir les horaires de soirs et de fin de semaines;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de postes à temps partiel, pour une durée déterminée;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Dominique Tremblay
APPUYÉE DE : Monsieur Pierre Boisvert

Il est résolu :

D'embaucher les étudiants suivants, au poste de journalier à l'aréna, rétroactivement au 18 septembre 2026 et jusqu'au 17 avril 2027, afin de combler les horaires de soirs et de fin de semaines, au salaire de 21,07 $ de l'heure :

- M. Dérek Emond
- M. Henrik Parenteau
- M. Frédérik Raymond

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19 h 42 Le maire reprend son siège.

8449.10.26 **6.3. <u>MODIFICATION - RÉSOLUTION 8437.09.26 - CONFIRMATION - PERMANENCE POUR UN EMPLOYÉ AU POSTE DE JOURNALIER ET PRÉPOSÉ AU DÉNEIGEMENT POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS</u>**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 8437.09.26, lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'échelon prévu dans le « résolu » de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Boisvert
APPUYÉ DE : Monsieur Michel Tremblay

Il est résolu :

De modifier la résolution 8437.09.26 afin de remplacer dans le 2^{e} alinéa du « résolu », les termes « échelon 3 » par « échelon 4 ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF. TRÉS.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8450.10.26

7.1. DEMANDE D'APPUI - MODIFICATION AU SHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DRUMMOND - INCLUSION DU LOT 4 333 642 DANS L'ÎLOT DÉSTRUCTURÉ ID-8

CONSIDÉRANT la réception d'une demande du propriétaire du lot 4 333 642, cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, afin que la Municipalité supporte sa demande auprès de la MRC Drummond pour la modification de son schéma d'aménagement par une demande à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après « CPTAQ ») visant à inclure, à même l'îlot déstructuré ID-8, le lot 4 333 642 afin qu'il puisse en disposer;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est adjacent à l'îlot déstructuré ID-8;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci n'est plus en culture depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le rôle d'évaluation 2026 2027 2028 identifie ce lot comme « un espace de terrain non aménagé et non exploité »;

CONSIDÉRANT QUE le lot n'est pas directement relié à un champ cultivé, étant plutôt entouré de résidences et d'un pâturage, ce qui réduit sa fonctionnalité agricole et renforce son caractère déstructuré;

CONSIDÉRANT la présence de résidences au Nord-Est, au Nord et au Sud-Est dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration du lot 4 333 642 à l'îlot déstructuré ID-8 permettrait de régulariser une situation particulière et non usuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Montcalm
APPUYÉE DE : Madame Julie Champagne

Il est résolu :

D'appuyer la demande du propriétaire du lot 4 333 642, cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, M. Jeffrey Emond, auprès de la MRC Drummond afin qu'elle modifie son schéma d'aménagement par une demande à portée collective auprès de la CPTAQ pour l'inclusion du lot 4 333 642 à même l'îlot déstructuré ID-8.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8451.10.26

7.2. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE - DESSERTE EN EAU POTABLE PAR LA MUNICIPALITÉ À LA SOCIÉTÉ 9112-8504 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE la société 9112-8504 Québec inc. (ci-après : la « Société ») a besoin d'avoir accès au réseau municipal d'eau potable pour l'exercice de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'aqueduc municipal ne dessert pas ce secteur;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue entre la Municipalité et la Ville de Drummondville pour la fourniture d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit une capacité maximale quotidienne de consommation d'eau et que la Municipalité est tenue de respecter les débits prévus dans celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un tronçon de conduite d'aqueduc dont elle n'a plus usage sur le lot 4 333 527, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, étant l'emprise du 4^{e} rang de Simpson;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite que la Société puisse continuer d'exercer ses activités sur son territoire afin de maintenir un développement économique prospère;

CONSIDÉRANT les dispositions du Code municipal du Québec autorisant la Municipalité à aliéner tout bien à titre onéreux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'encadrer les modalités d'utilisation et de paiement de l'eau potable qui sera utilisé par la Société ainsi que la vente de la conduite;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michel Tremblay
APPUYÉ DE : Madame Julie Champagne

Il est résolu :

D'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, ou en son absence, la directrice générale par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à la desserte en eau potable par la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover à la société 9112-8504 Québec inc., ainsi que tout autre document donnant effet ou découlant de celle-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8452.10.26 **7.3. <u>AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE À LA CONSTITUTION DE DRUMMOND ENR.</u>**

CONSIDÉRANT QUE dans une perspective de développement durable et concerté, la Ville de Drummondville, la Municipalité de Durham-Sud, la Municipalité de Lefebvre, la Municipalité de L'Avenir, la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, le Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, la Municipalité de Saint-Bonaventure, la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham, la Municipalité de Saint-Eugène, la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, la Municipalité de Saint-Guillaume, la Municipalité de Saint-Lucien, la Paroisse de Saint-Majorique-de-Grantham, la Paroisse de Saint-Pie-de-Guire, la Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults, la Municipalité de Wickham et la Municipalité Régionale de Comté de Drummond (la « MRC ») (ci-après désignées collectivement, les « Collectivités locales »), ont convenu de coordonner leurs actions individuelles et d'unir leurs efforts afin de participer ensemble, avec d'autres partenaires, dans des projets d'énergie renouvelable situés sur le territoire de l'une ou plusieurs des Collectivités locales;

CONSIDÉRANT QUE les Collectivités locales désirent formaliser les principes, conditions et modalités de leur partenariat et s'assurer de certaines règles de gouvernance en lien avec la formation d'une structure de gouvernance (« Drummond ÉNR ») aux termes d'une entente intercommunautaire à intervenir entre les Collectivités locales (l'« Entente intercommunautaire »), afin d'exploiter, dans un esprit de collaboration, des entreprises qui produisent de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable, ainsi que pour exercer toute activité de stockage qui est accessoire à leurs activités de production;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Champagne
APPUYÉE DE : Madame Dominique Tremblay

Il est résolu :

D'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, ou en son absence, la directrice générale par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à la constitution de Drummond Enr., ainsi que l'ensemble des conventions, actes ou documents accessoires ou connexes pour donner effet aux opérations prévues dans ladite entente ou relatives à celle-ci (les « Documents Accessoires »).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF. TRÉS.

7.4. ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE - CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC - GREFFIÈRE

8453.10.26 CONSIDÉRANT l'embauche de maitre Éléa Claveau, notaire, à titre de greffière;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des notaires permet aux notaires à l'emploi exclusif d'organismes publics d'être dispensés de l'obligation de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec (FARPCNQ);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Bédard
APPUYÉ DE : Madame Dominique Tremblay

Il est résolu :

De confirmer à la Chambre des notaires du Québec, que maitre Éléa Claveau, notaire, greffière, est couverte par les assurances de la Municipalité, à titre de professionnelle à son emploi exclusif et qu'en conséquence, la Municipalité se porte garante, prendra fait et cause et répondra financièrement de toute faute commise par celle-ci dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.5. AUTORISATION DE SIGNATURE - CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS - GALA

8454.10.26

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives, tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite utiliser le système gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Dominique Tremblay
APPUYÉE DE : Monsieur Éric Bédard

Il est résolu :

D'autoriser la directrice générale par intérim, ou en son absence, la greffière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. 2E PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

9. PAROLE AU CONSEIL

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

8455.10.26

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ont tous été traités;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF. TRÉS.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Montcalm
APPUYÉE DE : Monsieur Michel Tremblay

Il est résolu :

QUE la séance soit levée à 19 h 52.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme Éléa Claveau
Notaire, OMA Greffière

M. Éric Emond
Maire